

0430026V
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE BORIS VIAN
9 RUE JEAN SABY
43130 RETOURNAC
Tel : 0471594697

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/02/2021

Réuni le : 23/02/2021

Sous la présidence de : Olivier Marion

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 23/02/2021

Sur la :

[X] 1^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration adopte la répartition de la dotation horaire globalisée pour l'année 2021-2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0